

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4217**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Titre ingénieur : Titre ingénieur Ingénieur Diplômé de l'Institut Supérieur du Bâtiment et des Travaux Publics (ISBA-TP) spécialisation

Nouvel intitulé : Ingénieur spécialisé en ouvrages d'art, diplômé de l'Institut Supérieur du Bâtiment et des Travaux Publics

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
INSTITUT SUPERIEUR DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS (MARSEILLE)	Président Chambre de Commerce, Directeur Régional Industrie (DRIRE), Directeur ISBA-TP, Président de la CCI de Marseille - Provence

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

232 Bâtiment : construction et couverture, 232p Conduite des travaux, encadrement de chantier, métré, dans le gros-oeuvre, 341 Aménagement du territoire, urbanisme

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Description des emplois et activités visés

L'Institut Supérieur du Bâtiment et des Travaux Publics a pour objectif de spécialiser et certifier des candidats déjà titulaires d'un diplôme d'ingénieur. La vocation de l'institut est de doter ces futurs spécialistes du génie civil et du bâtiment des capacités leur permettant d'assumer les missions suivantes, classées par type de poste :

* Ingénieur structure en bureau d'études ou en bureau de contrôle :

- Etudes techniques de conception et de réalisation de bâtiments, d'ouvrages de génie civil ou d'ouvrages d'art
- Contrôle technique
- Assistance technique
- Coordination d'opérations
- Suivi de patrimoine
- Réalisation d'activités de recherche développement

* Ingénieur travaux :

- Elabore les marchés
- Négocie les coûts avec les sous-traitants
- Organise les chantiers de construction
- Anime, encadre et gère les équipes de travaux
- Etablit les factures et les situations de travaux

Description des compétences évaluées et attestées

- *Dimension générique propre à l'ensemble des titres d'ingénieur. La certification implique la vérification des qualités suivantes :*

1. Aptitude à mobiliser les ressources d'un large champ de sciences fondamentales.
2. Connaissance et compréhension d'un champ scientifique et technique de spécialité.
3. Maîtrise des méthodes et des outils de l'ingénieur : identification et résolution de problèmes, même non familiers et non complètement définis, collecte et interprétation de données, utilisation des outils informatiques, analyse et conception de systèmes complexes, expérimentation.
4. Capacité à s'intégrer dans une organisation, à l'animer et à la faire évoluer : engagement et leadership, management de projets, maîtrise d'ouvrage, communication avec des spécialistes comme avec des non-spécialistes.
5. Prise en compte des enjeux industriels, économiques et professionnels : compétitivité et productivité, innovation, propriété intellectuelle et industrielle, respect des procédures qualité, sécurité.
6. Aptitude à travailler en contexte international : maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères, sûreté, intelligence économique, ouverture culturelle, expérience internationale.

7. Respect des valeurs sociétales : connaissance des relations sociales, environnement et développement durable, éthique.

- La dimension spécifique à l'école :

1. Capacité à étudier la faisabilité de contrats de réalisation de projets de construction ;
2. Aptitude à gérer les projets en optimisant les paramètres coût, délais et qualité et de coordonner leur exécution ;
3. Aptitude à l'élaboration technique et administrative d'un 'projet' de construction ou d'installation et en effectuer l'étude d'exécution ;
4. Capacité à assurer des responsabilités d'encadrement d'une équipe d'études
5. Aptitude à assurer une mission d'expertise technique ;
6. Connaissance des outils et méthodes de détermination de manière globale ou provisoire les procédés techniques, les méthodes d'organisation et le coût des opérations de construction ;
7. Aptitude à prévoir et organiser, à partir d'un dossier technique, les différents outils et moyens permettant l'exécution des travaux ; à assurer la responsabilité technique, administrative et budgétaire d'un ou plusieurs chantiers.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activité des jeunes diplômés :

Ces professionnels travaillent dans des entreprises de bâtiment ou de travaux publics, des sociétés d'ingénierie, des bureaux de contrôle ou des administrations.

Types d'emplois accessibles :

Le professionnel exerce son activité comme chef de projet structure en bureau d'études ou en bureau de contrôle ; en qualité de chef de projet méthodes en entreprise ou comme directeur de travaux.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1106 : Ingénierie et études du BTP

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Organisation des enseignements et leur évaluation

Eléments du cursus

La certification s'obtient après un cursus de formation organisé en deux semestres.

* Le premier semestre comporte 720 heures se répartissant comme suit :

- 460 heures d'enseignement encadré représentant 35 crédits ECTS ainsi répartis :
- modules scientifiques spécialisés : 18 crédits ECTS
- modules transversaux : 5 crédits ECTS
- 56 heures d'étude technique 2 crédits ECTS
- 54 heures de conférence et visites
- 150 heures de projet : 10 crédits ECTS.

* Le second semestre, consacré au projet de spécialisation et au stage comporte 750 heures, représente 40 crédits ECTS répartis comme suit :

- 150 heures de projet de spécialisation : 10 crédits ECTS
- 600 heures de stage de spécialisation en entreprise : 30 crédits ECTS.

Modalités d'évaluation des acquis des étudiants

Les compétences acquises au cours des modules d'enseignements sont évaluées par des contrôles écrits ou oraux en fin de module, Des capacités spécifiques sont évaluées dans le module étude technique par un exposé oral et la rédaction d'un support de cours diffusé à l'ensemble de la promotion,

Les projets sont évalués sur la base d'un dossier écrit (note de groupe) et sur une présentation orale (note individuelle),

Le stage fait l'objet d'une triple évaluation :

- évaluation faite par le tuteur en entreprise sur le travail et le comportement de l'étudiant dans l'entreprise (70% de la note),
- évaluation du rapport écrit par l'enseignant tuteur du stage qui assure la liaison avec le tuteur en entreprise (15 % de la note),
- évaluation de la soutenance orale par un jury composé d'un enseignant chercheur extérieur à l'école (président du jury), du tuteur entreprise, du tuteur école (15% de la note).

Modalités d'obtention du diplôme

Tous les modules d'enseignement sont évalués.

Une notation de 0 à 20 quantifie cette évaluation, la note de 13,5 est attribuée à un étudiant qui atteint l'objectif minimal de compétence

demandé à l'ISBA-TP.

La moyenne générale est obtenue en affectant à toutes les notes un coefficient défini dans le document 'descriptif de programme'.

Pour obtenir le diplôme d'Ingénieur de l'ISBA-TP, les étudiants doivent remplir les trois conditions suivantes :

- avoir atteint une moyenne globale minimale de 13,5/20 ;
- n'avoir aucune note éliminatoire qui n'ait été rattrapée ;
- avoir satisfait aux conditions d'assiduité.

Règlement intérieur http://serveur-crt.grp-esim.imt-mrs.fr/web_isba/formini/Rrgl_int.pdf

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Professeur des universités extérieur à l'institut, Directeur de l'institut, directeur des études, ensemble du corps enseignant.
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X		Enseignants chercheurs, professionnels en activité

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : <i>L'obtention du diplôme d'ingénieur entraîne l'attribution du grade de Master</i>	

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 29 mars 2005 publié au JO du 28 mai 2005 - habilitation renouvelée en 2006 (arrêté non encore publié)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

20 diplômés par an ; 600 depuis la création ; recrutement 75 % d'ingénieurs diplômés d'écoles d'ingénieurs françaises, 25 % d'écoles d'ingénieurs étrangères. 10 % femmes, pas de bourse possible.

Autres sources d'informations : <http://www.isba.fr/isba>

site de l'Institut

Autres sources d'information :

<http://isba.fr/isba>

http://serveur-crt.grp-esim.imt-mrs.fr/web_isba/formini/Rrgl_int.pdf

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Ingénieur diplômé de l'Institut Supérieur du Béton Armé

Certification suivante : Ingénieur spécialisé en ouvrages d'art, diplômé de l'Institut Supérieur du Bâtiment et des Travaux Publics